



C'EST QUOI ?

la relocalisation alimentaire

Savez-vous, qu'en cas de pénurie d'énergie, l'autonomie alimentaire de l'Île-de-France n'est que de quelques jours ?

Dit autrement, la plupart des aliments consommés localement sont importés. La relocalisation alimentaire vise à **produire sur place la nourriture consommée par les habitants** pour réduire les problématiques de chaîne alimentaire, de gaspillage, de perte de lien entre agriculteurs et consommateurs, de sécurité alimentaire, etc. mais aussi les conséquences sur l'environnement, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, d'artificialisation des sols et d'impacts sur la qualité et les ressources en eau...

En 20 ans, le plateau de Saclay a perdu plus de 30 % de ses terres cultivables au profit d'une "bétonisation". À Bures-sur-Yvette, comme ailleurs dans la région, il devient urgent pour notre survie d'arrêter la destruction de terres naturelles.

➔ **Relocaliser l'alimentation c'est considérer chaque lopin de terre comme une ressource pour une production alimentaire locale, saine et source de biodiversité !**